



Publicité et loi Climat : 10 associations alertent les maires de France

Publié le Mardi 9 Mars 2021



La publicité plus encadrée, pour les panneaux lumineux, dans les vitrines des magasins ou dans vos boîtes aux lettres, certains articles du projet de loi « climat-résilience » font réagir. 10 associations, dont **Paysages de France**, viennent d'alerter les maires de France sur la responsabilité qui les attend puisque ce sont désormais les municipalités qui devraient gérer ces dossiers : « *Passé inaperçu pour beaucoup, l'article 6 du projet de loi Climat prévoit de dessaisir les préfets du pouvoir de police de la publicité (affichage publicitaire) et de laisser les maires se débrouiller tout seuls... (...) Les 35 000 maires de France deviendraient ainsi les seuls à pouvoir faire appliquer les dispositions du Code de l'environnement relatives à l'affichage extérieur, cela alors qu'en 2018 un rapport du Sénat soulignait déjà que « la charge de travail reposant sur leurs épaules s'était considérablement accrue » (...) Et qu'en serait-il a fortiori pour les 25 000 maires des communes de moins de 10 000 habitants ne disposant d'aucun personnel formé pour repérer les dispositifs en infraction ? Face à cette menace, il est urgent d'alerter les maires de France. D'où l'appel de nos dix associations les invitant à exiger que le pouvoir de police de la publicité relève concurremment du maire et du préfet ».*

Les 10 associations viennent donc d'envoyer une lettre à tous les maires de France pour les alerter sur la situation.

Le projet de loi sera examiné en procédure accélérée (1 seul passage devant chaque chambre) à partir de fin mars.

Anthony Sap